

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DE MASKINONGÉ**

AVIS PUBLIC

**ENTRÉE EN VIGUEUR DU PLAN CONJOINT DE GESTION DES MATIÈRES
RÉSIDUELLES (PCGMR) RÉVISÉ 2023-2030**

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par Pascale Plante, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Maskinongé, de l'entrée en vigueur, le 31 décembre 2023 du Plan conjoint de gestion des matières résiduelles (PCGMR) révisé 2023-2030 de la MRC de Maskinongé, conformément à la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

Le PCGMR peut être consulté au bureau de la Municipalité régionale de comté de Maskinongé, situé au 651, boul. Saint-Laurent Est, à Louiseville et sur son site internet au :

<https://mrcmaskinonge.ca/avis-publics-reglements/>

DONNÉ à Louiseville, ce dix-huit décembre deux mille vingt-trois (18/12/2023)



Pascale Plante,
Directrice générale et
greffière-trésorière adjointe